

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

**N° 30 ENFANCE
JEUNESSE**

**Label « Terre de Jeux
2024 » : attribution des
subventions aux
associations retenues
dans le cadre de l'appel
à projets « Activ' Terre
de jeux »**

Rapporteur :

Mme Fossecave,
conseillère municipale
déléguée

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 30 - ENFANCE JEUNESSE

Label « Terre de Jeux 2024 » : attribution des subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projets « Activ' Terre de jeux »

Mme Fossecave, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération n°25 du 2 juillet 2021, la commune a été autorisée à adhérer à la démarche labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Le label « Terre de Jeux » a pour objectif de faire partager la dynamique des Jeux Olympiques sur tout le territoire et de promouvoir la pratique sportive pour tous.

Dans le cadre de la poursuite de cette démarche, la commune a mis en place un appel à projets dénommé « Activ' Terre de Jeux », par délibération n°15 du 10 novembre 2022, destiné aux associations sportives luziennes afin de soutenir les initiatives innovantes entrant dans le champ du Label Terre de Jeux 2024.

3 associations ont répondu à cet appel à projet en cette fin d'année 2023 et ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- Leur effet levier sur la promotion des pratiques sportives,
- Leur capacité à toucher différents publics notamment ceux éloignés de la pratique sportive,
- Leur capacité à fonctionner durablement en autonomie,
- Leur caractère innovant et/ou fédérateur,
- La mise en place d'une démarche d'évaluation et d'ajustement.

Il s'agit de :

- L'association Urkirolak Gymnastique pour un montant de 15 000 €.
Projet : achat d'équipement pour le développement des activités au sein du club.
- L'association Saint Jean de Luz Ciboure Athlétisme (associée à Urkirolak Natation et au Belharra Watermen Club) pour un montant de 4 000 €.
Projet : le premier Swim Run du Sud Pays Basque pour courir en nature et nager en eau libre.
- L'association du Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) pour un montant de 600 €.
Projet : de la gym pour préserver ma santé mentale avec l'association Urkirolak Gym.

Les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter les subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projets Activ'Terre de jeux,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission « *Petite enfance, jeunesse et éducation* » du 8 novembre 2023,
- Vote les subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projets Activ'Terre de jeux,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

